



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 9327

Texte de la question

M. François Asensi tient à attirer l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur un problème qui touche les enfants scolarisés au Centre régional des enfants sourds de Noisy-le-Grand (CRESN). Cette structure, qui offre un enseignement scolaire dispensé par du personnel spécialisé et des soins adaptés, devrait employer sept orthophonistes. Seulement quatre exercent effectivement. Aujourd'hui, trois sont enceintes et seront absentes dès les vacances de la Toussaint. La direction du centre s'est donc mise en recherche de personnels de remplacement et n'en trouve pas. Cette situation amène ainsi la direction du centre à « proposer » aux parents de faire suivre leurs enfants dans le libéral. Concrètement, cela veut dire une prise en charge effective dans un délai de quatre à six mois. Le 24 août dernier, le ministre réaffirmait l'ambition de « permettre à chaque enfant handicapé de trouver une solution adaptée à ses besoins particuliers ».

Particulièrement sensibilisé au problème du handicap et soucieux de l'action des pouvoirs publics à l'égard des handicapés, il l'interpelle sur les moyens qu'il compte mettre en place pour que concrètement ces cinquante enfants scolarisés au CRESN puissent trouver dans leur école, et ce dès la rentrée des vacances de la Toussaint, tout le personnel nécessaire à leur bien-être et à leur pleine intégration.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9327

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6827

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)